

CONVENTION AVEC GEOMETRE EXPERT - n° 745

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 03 Mai 1974, le Conseil Municipal a décidé de faire aménager une zone de loisirs sur le Plateau de LUDRES, et de procéder aux études préliminaires.

En un premier temps, il faut faire dresser un plan topographique au 1/1000ème de cette future zone de loisirs.

Monsieur DRUESNE, Géomètre-Expert, 42 rue des Quatre Eglises à NANCY, a fait une offre valable et il convient de passer une convention avec cet homme de l'Art.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer une convention avec Monsieur DRUESNE, Géomètre-Expert, 42 rue des Quatre Eglises à NANCY, pour l'établissement du plan topographique au 1/1000 ème concernant la future zone de loisirs au Plateau de LUDRES.